



Les sénateurs ont entre les mains l'amélioration des mesures votées par les députés

À l'issue d'un débat qui a pris fin à l'aube du 22 juillet, la loi dite « mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » a été votée en première lecture par l'Assemblée Nationale. Cette loi comporte des articles qui, sous couvert de protection des consommateurs face à l'impact de la flambée des prix de l'énergie, actent le relèvement du plafond de l'AReNH⁽¹⁾ de 100 à 120 TWh, ce que regrette la CFE Énergies.

Si les députés n'autorisent plus, du moins temporairement, le Gouvernement à aller jusqu'à 150 TWh comme la loi énergie et climat de 2019 le permettait jusqu'à présent, ils ont néanmoins voté l'article relatif au décret du 11 mars 2022. Pourtant, ce décret acte le volume d'AReNH à 120 TWh alors même que sa légalité est sérieusement contestée parce que manifestement contraire au régime européen des aides d'État. Surtout, cette mesure renforcera les effets d'aubaine dont bénéficient les concurrents d'EDF et aggravera mécaniquement les problèmes financiers d'EDF, entreprise pourtant lourdement fragilisée par les incohérences récurrentes de l'État alors même qu'elle doit investir dans la transition bas carbone et la souveraineté énergétique du pays.

Pour la CFE Énergies, d'autres solutions de protection des consommateurs français sont possibles. Outre la baisse de la TVA sur l'électricité à 5,5 % pour les ménages, le plan REPowerEU de la Commission européenne et le décret 2022-967 du 1^{er} juillet permettent des mesures d'aides directes et ciblées de l'État aux entreprises, que les offres commerciales spécifiques vers les professionnels, entreprises et collectivités locales, qu'EDF a proposées au Gouvernement en début d'année, peuvent compléter. Le Gouvernement a donc d'autres choix pour protéger les Français que d'affaiblir aussi lourdement que durablement l'électricien national.

Dans leur grande sagesse, les députés ont cependant atténué cette spoliation d'EDF. Les préconisations de la Cour des Comptes et de la Commission de Régulation de l'Énergie vont en effet se traduire dans les faits par un relèvement du prix du MWh d'AReNH de 42 à au moins 49,5 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

La sous-rémunération structurelle liée à l'AReNH sera ainsi partiellement gommée, mais ceci ne compensera pas la perte annuelle sur les comptes d'EDF liée à l'augmentation du volume d'AReNH, perte estimée à environ 10 Mds€ en 2022 et qui pourrait s'aggraver en 2023 au vu des conditions de marché. Pire, en s'opposant à cette judicieuse proposition parlementaire, le Gouvernement a démontré que malgré son discours sur la nationalisation d'EDF, son soi-disant soutien à l'entreprise et ses salariés ne se traduit pas encore dans les faits.

Si la CFE Énergies salue cette action des députés sur le prix de l'AReNH, elle demande aux sénateurs de la confirmer et d'aller un cran plus loin dans la défense de l'intérêt général en ramenant le plafond d'AReNH à 100 TWh dès 2022 et, via la suppression de l'article 19 de la loi, en obligeant le Gouvernement à choisir les mesures alternatives autorisées par la Commission européenne et déjà choisies par d'autres pays européens afin de protéger les citoyens et entreprises du pays face à la crise des prix de l'énergie. Si on suit Bruno Retailleau pour qui taxer les superprofits des entreprises serait « *de la démagogie* », taxer les profits d'EDF avant même qu'ils soient réalisés, avec les 20 TWh d'AReNH supplémentaires, relève d'une démagogie coupable.

Plus largement, la loi votée apparaît comme un patch conjoncturel sur un mécanisme de marché à bout de souffle. Soutenir la concurrence à bout de bras en la subventionnant et baser les prix de l'électricité en France sur le « dernier moyen de production appelé en Europe » (donc la plupart du temps fonctionnant aux énergies fossiles) au nom d'un marché européen régi par la seule concurrence, n'est vertueux ni écologiquement, ni économiquement, les Français étant ainsi privés de la compétitivité du mix de production du parc d'EDF.

La CFE Énergies affirme que l'intérêt du pays et de sa souveraineté énergétique et industrielle, ce n'est pas de sacrifier EDF, mais de mettre fin à l'AReNH et de réformer en profondeur le marché de l'électricité pour que les prix soient basés sur les coûts d'un système électrique français qui est à la fois compétitif et bas carbone. Alors qu'il vient de fêter ses 100 ans, Marcel Boiteux devrait plus que jamais inspirer les décideurs du pays !

¹ Pour mémoire, l'ARENH ou accès régulé à l'électricité nucléaire historique, est uniquement destiné à créer en France une vraie-fausse concurrence en obligeant EDF à revendre, à bas prix, une partie de sa production à des concurrents qui ne sont pour la plupart que des revendeurs se refusant à développer leurs propres moyens de production d'électricité.

Contacts presse : Alexandre GRILLAT – alexandre.grillat@cfe-energies.com